

HEURINGHEM

Porcherie : le maire toujours contre

Un peu plus d'une centaine de personnes avaient pris place dans la salle des fêtes d'Heuringhem, lundi, pour assister à une réunion publique d'Aives

L'écho de la Lys Jeudi 17 décembre 2015

Camille Janik



Jean-Michel Jedraszak, président d'Aives, a fait le point sur le dossier porcherie.

L'Association InterVillage pour un environnement sain (Aives) se bat contre l'implantation de la porcherie industrielle de la EARL Bridault-Chevalier à Heuringhem.

Jean-Paul Lefait, maire, doit de nouveau statuer sur le permis de construire modificatif de la porcherie, ce samedi. À la fin de la réunion, il a annoncé qu'il n'avait pas l'intention de signer le permis modificatif. Une annonce qui a généré de nombreux applaudissements dans le public. Fin novembre, le tribunal administratif de Lille avait rejeté sa requête pour refuser le permis de construire modificatif. Le maire doit donc trouver de nouveaux arguments. « *Je*

resterai fidèle à la ligne que je me suis fixée. S'il existe la moindre chance, je la saisis. Nous ne voulons pas que cette porcherie industrielle soit construite dans notre commune. »

Avant cette annonce, Jean-Michel Jedraszak, président d'Aives, a relié une majeure partie des problèmes environnementaux à l'agriculture intensive. *« C'est l'agriculture intensive qui provoque le plus de décès en Europe dus aux particules fines. En France, cela représente 41,23 % (17 800 morts par an) alors que le trafic routier n'est qu'à 17 % de la mortalité. L'agro-industrie est polluante et la porcherie d'Heuringhem y participera. C'est donc au quotidien qu'il faut lutter. »*

Il est ensuite revenu sur l'affaire de la porcherie et a fait le point sur les trois dossiers juridiques : le permis de construire, le dossier AFR, et l'autorisation à exploiter. Voilà deux ans que l'association n'avait pas fait de réunion publique.

En ce qui concerne le permis de construire, *« il faut qu'ils assument leurs responsabilités. La EARL Bridault-Chevalier reproche à la commune d'avoir signé le permis de construire non conforme qu'elle a elle-même fait. C'est moralement inacceptable. Ce n'est pas la mairie qui l'a déposé. »* Jean-Michel Jedraszak rappelle qu'un recours d'Aives est toujours en cours sur le premier permis de construire.

En ce qui concerne les modifications apportées par l'EARL Bridault-Chevalier, il manquerait toujours des exutoires de fumée sur les plans et le justificatif d'une desserte conforme, le chemin AFR ne permettant pas le demi-tour d'un véhicule de secours. *« Pour les exutoires, selon eux, les deux plus petits bâtiments seront ouverts sur les côtés mais ces bâtiments doivent être fermés. Il est clair que le maire a un motif pour refuser le permis de construire modificatif, l'EARL persistant dans sa volonté de ne pas suivre les recommandations du SDIS depuis 2011 »,* conclut Jean-Michel Jedraszak.

Camille Janik